

Conseil Municipal
Séance du Mardi 16 Novembre 2021

Date de convocation : 08/11/2021

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Pouvoirs : 3

Votants : 15

L'an deux mil vingt et un, le seize novembre, dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de la FERRIERE-BOCHARD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie – Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Patrick JOUBERT, Maire.

| Qualité | Nom Prénom | Présent | Représenté | Absent/Excusé |
|----------|-------------------------|---------|------------------|---------------|
| Monsieur | Patrick JOUBERT | X | | |
| Monsieur | Gilles DE PORET | X | | |
| Madame | Christelle SQUIVAY | X | | |
| Monsieur | Laurent LESIMPLE | X | | |
| Monsieur | Christophe POIRIER | | LESIMPLE Laurent | X |
| Monsieur | François – Xavier MILLE | X | | |
| Madame | Joëlle PAUL | X | | |
| Madame | Anne-Marie SAPIN | X | | |
| Madame | Nathalie HALLIER | X | | |
| Monsieur | Pierre-Yves DEVILLERS | | JOUBERT Patrick | X |
| Madame | Coralie DUCHÉ | X | | |
| Monsieur | Thierry MARQUET | | DE PORET Gilles | X |
| Madame | Nicole FERTRAY | X | | |
| Monsieur | Bruno DAVOUST | X | | |
| Monsieur | Jérôme MARION | X | | |

Secrétaire de séance : DUCHÉ Coralie

Ordre du jour :

- Approbation du Procès-Verbal de la séance précédente
- Déchets ménagers : désignation d'un élu référent à la Communauté Urbaine d'Alençon
- Territoire d'Energie 61 (TE61) : Statuts
- Décision modificative
- Société Musicale du Pays d'Alençon : Signature convention et adhésion à l'association
- Gratification financière stagiaire
- Informations et questions diverses

Documents remis :

- Nouveaux statuts du TE61

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour l'aménagement du boudrome ce que le Conseil Municipal accepte.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le Procès – Verbal de la séance du 21 septembre 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents.

2021 – 36 DESIGNATION D'UN ELU REFERENT SERVICE DECHETS MENAGERS A LA COMMUNAUTE URBAINE D'ALENCON

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le service Déchets Ménagers de la Communauté Urbaine d'Alençon demande à ce qu'un référent soit nommé en vue de représenter la commune de La Ferrière Bochard. Monsieur le Maire propose de nommer Mme SQUIVAY Christelle élue référente pour représenter la commune de La Ferrière Bochard au sein du service déchets ménagers de la CUA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- De nommer Mme SQUIVAY Christelle élue référente pour représenter la commune de La Ferrière Bochard au sein du service déchets ménagers de la Communauté Urbaine d'Alençon.

2021 – 37 TERRITOIRE D'ENERGIE 61 (TE61) : STATUTS

Le Maire fait part à l'assemblée du courriel du Président du Te61 du 30 septembre 2021 rappelant que le domaine de l'énergie connaît de nombreuses évolutions et que les statuts du Te61 doivent être adaptés en permanence, en particulier pour pouvoir répondre aux attentes de nos collectivités ou groupements (EPCI) auprès du Syndicat.

Il a ainsi été proposé au Comité syndical, lors de sa séance du 29 septembre dernier, diverses modifications aux statuts actuels, qui ont été acceptées, portant notamment sur :

- Les nouvelles dispositions, notamment liées aux enjeux de la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (TECV) du 17 août 2015, permettant au Te61 de prendre des participations dans des sociétés de projets, d'ouvrir la possibilité de créer une Société d'Economie Mixte (SEM) en lien avec les activités du Syndicat, et pour faire face à la diversité croissante des besoins des communes mais aussi des groupements de collectivités territoriales (EPCI) adhérentes ;
- Et permettre aux groupements de collectivités d'adhérer au Te61 qui dispose de techniciens, de marchés et de compétences spécialisées telles que le diagnostic de ses installations d'éclairages publics et les éventuels travaux qui en découleront.

Après cet exposé, le Maire invite donc le Conseil à délibérer sur ces modifications statutaires et à prendre acte des changements intervenus dans la composition des collectivités membres du Te61.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- D'APPROUVER les modifications statutaires ci-dessus,
- DE PRENDRE ACTE des changements intervenus dans la composition de la liste des collectivités adhérentes.

2021 – 38 DECISION MODICATIVE N°4

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a eu nécessité d'acheter un réfrigérateur pour la Salle polyvalente pour un montant de 399,98 €. Afin de financer cette acquisition une décision modificative est nécessaire.

| | |
|---------------|---------|
| Compte 615221 | - 400 € |
| Compte 023 | + 400 € |
| Compte 021 | + 400€ |
| Compte 2188 | + 400 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents d'approuver la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

2021 – 39 SOCIETE MUSICALE DU PAYS D'ALENCON : SIGNATURE CONVENTION

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la Société Musicale du pays d'Alençon qui organise des concerts gratuits sur le territoire de la Communauté Urbaine d'Alençon.

La commune de La Ferrière Bochart est donc invitée à engager une Convention de Mise à Disposition Gracieuse avec l'association Loi 1901 « Société Musicale du Pays Alençonnais ».

Cette Convention est engagée pour une durée d'un an, reconduite automatiquement jusqu'à dénonciation par l'une ou l'autre des parties, selon les termes de la convention. Elle fera l'objet d'un avis de reconduction chaque année, afin de procéder à la bonne information de la collectivité.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal, d'autoriser le Maire à signer la Convention, selon les termes portés à la connaissance du Conseil, et de veiller à son exécution.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la Société Musicale du Pays d'Alençon.

2021 – 40 SOCIETE MUSICALE DU PAYS D'ALENCON : ADHESION A L'ASSOCIATION

La commune de La Ferrière Bochart est invitée à adhérer à l'association loi 1901 « Société Musicale du Pays Alençonnais », domiciliée MAISON DE LA VIE ASSOCIATIVE, 25 Rue Demée, 61000 Alençon.

Cette adhésion n'engendre le paiement d'aucune cotisation, conformément aux statuts de l'association.

Il est rappelé au Conseil Municipal l'objectif principal de l'association :

- Organisation d'un ou plusieurs concerts gratuits, à destination de la population et du public extérieur ;
- La signature d'une Convention de Mise à Disposition (gracieuse) avec la collectivité afin de pouvoir utiliser les locaux municipaux ;
- La possibilité pour la collectivité de faire appel à la SMPA afin d'organiser une manifestation musicale en complément d'un événement communal ponctuel.

Cette adhésion sera reconduite jusqu'à manifestation d'un avis contraire de la part de l'autorité territoriale ou d'une radiation prononcée conformément aux statuts de l'association. Cette reconduction sera effectuée chaque année par le Conseil Municipal ou par le Maire, selon les délégations lui étant accordées.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer à l'association « Société Musicale du Pays Alençonnais », de désigner un représentant de la commune titulaire et d'autoriser le maire ainsi que le représentant titulaire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **D'ADHERER** à l'association « Société Musicale du Pays Alençonnais » ;
- **DE DÉSIGNER** en qualité de représentant de la commune M. Gilles DE PORET,
- **D'AUTORISER LE MAIRE AINSI QUE LE REPRESENTANT TITULAIRE** à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette adhésion.

2021 – 41 GRATIFICATION FINANCIERE STAGIAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mme CHARDON Camille a effectué un stage de 3 semaines en alternance au secrétariat de la mairie.

Ayant accompli un travail utile et donc, contribué à l'amélioration du service public, le versement d'une gratification financière en compensation peut être envisagé.

Monsieur le Maire propose une gratification financière d'un montant de 200,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'octroyer à Mme CHARDON Camille une gratification financière égale à 200,00 € en vue de la récompenser du travail fourni, sachant qu'aucune cotisation n'est à verser,
- De régler cette dépense à l'article 6218 du budget.

2021 – 42 AMENAGEMENT D'UN BOULODROME

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un administré a demandé de réaménager le boulodrome existant sur la commune afin de pratiquer la pétanque. Monsieur le Maire propose de voir pour réaménager un boulodrome sur le parking mais sur une autre partie de l'espace. Seul le boulodrome sera revu, mais pas les parties annexes dans l'immédiat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- De réaménager un boulodrome sur un autre espace du parking de la Salle Polyvalente sans toucher aux parties annexes dans l'immédiat,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

REPAS DES AINÉS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le repas des Aînés a lieu habituellement en avril. Il propose que la date de ce repas soit avancée à fin février début mars 2022.

VŒUX DE NOUVELLE ANNÉE

Monsieur le Maire propose d'organiser pour la 1^{ère} fois sur la commune de La Ferrière Bochart, une cérémonie des vœux de nouvelle année en janvier 2022. A cette occasion, il pourra être remis 3 médailles d'honneur régionale, départementale et communale.

FEDERATION NATIONALE DES COMMUNES FORESTIERES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de soutenir la fédération nationale des communes forestières suite à une augmentation de la contribution des communes forestières au financement de l'ONF.

RENCONTRE SCHEMA CYCLABLE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une rencontre relative au schéma cyclable et à la mobilité douce sur le territoire de la Communauté Urbaine d'Alençon se déroulera sous forme d'ateliers participatifs avec 5 groupes. La commune de La Ferrière Bochart fait partie du groupe Sud-Ouest avec les communes de Lalacelle, Gandelain, St Denis sur Sarthon, Pacé, Mieucé, St Céneri le Gérei et Hesloup. Cette rencontre aura lieu à Gandelain le mercredi 24 Novembre 2021 de 18h à 20h.

ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté Urbaine d'Alençon fait actuellement une migration de son système de réduction de l'éclairage public. La réduction de l'éclairage public a lieu entre 22h30 et 6h et elle ne dégrade pas l'uniformité de l'éclairage mais juste son intensité. Un arrêté sera pris en ce sens et sera transmis au service Patrimoine Public de la Communauté Urbaine d'Alençon.

AGENCE DEPARTEMENTALE D'INGENIERIE DE L'ORNE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'agence Orne Métropole a changé de nom suite à leur assemblée générale qui s'est tenue le 9 novembre 2021. Elle porte désormais le nom d'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Orne et ses locaux se trouvent au Conseil Départemental de l'Orne.

RAPPORT ANNUEL DES SERVICES DE LA CUA 2020

Monsieur le Maire présente le rapport des services de la Communauté Urbaine 2020 à l'assemblée. Ce rapport sera envoyé à tous les conseillers par mail.

CONCERT DE NOËL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un concert aura lieu le dimanche 12 décembre 2021 à 15h à l'Eglise de La Ferrière Bochart (libre participation et église chauffée).

MARCHÉ DE NOËL APE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un marché de Noël est organisé par l'APE de l'école des Sources le vendredi 10/12/2021 à partir de 18 heures (pass sanitaire obligatoire).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.